

Envoyé en préfecture le 24/06/2024 Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le 27/06/2024

ID: 059-265903757-20240619-2024\_HB\_1005-DE

CENTE COMMISSION SOCIALE SOCIAL S

# Délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARCHIENNES

Séance 19 juin 2024

#### Nombre de conseillers

En exercice: 16

Qui ont donné procuration: 3

Présents: 12

Qui ont pris part au vote: 15

Date d'affichage : 12/06/2024 Date de convocation : 12/06/2024 L'an Deux Mil vingt-quatre le 19 juin à 18 heures 00 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marchiennes s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ.

Etaient présents: Laurent Martinez, Catherine KOPEC, Noëlla BOURDAUDHUI, Bernadette DEHAENE, Martine DELZENNE, Annie DEVAUX, Michel FRAPPART, Sylvie LESSELINGUE, Cathy NOTOT-GOS, Régis NOTOT, Jocelyn OGER, Sylvie ROUSSELLE

Ont donné procuration : Marie-Chantal CABESTAING à Bernadette DEHAENE, Jacqueline CRETEUR à Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA à Catherine KOPEC

Absent: Elizabeth DESMETTRE

## Délibération N° 2024/8

#### Objet: Prise en charge ALSH

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale,

Vu le budget du CCAS,

Vu la délibération votée le 29 novembre 2021 concernant la participation à hauteur de 50 % des frais d'ALSH, Vu la demande effectuée par une famille,

Considérant que le coût de l'ALSH pour une durée de 3 semaines est aujourd'hui estimé à 96.58 € pour l'enfant X

Considérant qu'il est important que le Centre Communal d'Action Sociale puisse venir en aide aux familles aux revenus modestes

Considérant qu'il est important que l'enfant puisse participer à l'accueil et loisirs

## Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'accorder une prise en charge à hauteur de 50% des frais liés à ALSH pour l'enfant X pour un montant de 48.29€

Envoyé en préfecture le 24/06/2024 Reçu en préfecture le 26/06/2024





# Vote du Conseil d'Administration:

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

> Ainsi fait et délibéré les, jours, mois, et an que dessus Le Président du Centre Communal D'Action Sociale,

CAUTHE MARTINEZ.